

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE**  
**ORDINAIRE DU 29 MARS 2022 A 19H45**

**Présidence :** Olivier Cottagnoud  
**Conseil d'administration :** 5 personnes  
**Public :** 22 personnes  
**Excusé :** -  
**Invité :** Joël Germanier, chef du service financier

**1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le président Olivier Cottagnoud ouvre la séance et rappelle que l'assemblée générale a été convoquée en application des statuts. Il soumet l'ordre du jour retenu, à savoir :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Rapport d'activité
3. Approbation des comptes 2021
4. Décharge au Conseil d'administration
5. Budget 2021
6. Divers

Aucune remarque n'étant formulée par rapport à l'ordre du jour présenté, celui-ci est accepté.

**2. RAPPORT D'ACTIVITE**

Olivier Cottagnoud commente le rapport d'activité relatif à l'exercice 2021.

A part les affaires courantes (réparations et changements de machines etc.), l'activité principale fut la poursuite des discussions avec l'avocat de la famille James.

- En date du 21 avril 2021, l'avocat a écrit à nouveau au Conseil d'administration pour demander une réduction de loyer durant la pandémie Covid-19.
- Le 23 avril 2021, le Conseil d'administration lui a répondu qu'il était ouvert à une discussion sur une réduction du loyer, mais qu'il devait produire les comptes 2019 et 2020 pour comparaison, ainsi que les aides étatiques reçues. Il lui a rappelé également qu'il était disposé à renégocier le bail à la baisse en limitant le nombre de salles prévues à disposition exclusive.
- Le 14 mai 2021, l'avocat a répondu au Conseil d'administration qu'il lui fera parvenir une proposition.

A ce jour, le Conseil d'administration attend cette proposition.

Jean-Raphaël Fontannaz demande si une terrasse doit nécessairement être mise à l'enquête publique dès lors qu'elle est démontable. Olivier Cottagnoud répond que la loi l'oblige si c'est une terrasse en dur.

Papilloud André relève que pour le Relais du Valais, il s'agit d'une mise à niveau.

Daniel Roh communique qu'il faut tenir compte des revenus des activités de vente de vêtements qui ont lieu dans l'établissement lors d'éventuelles négociations. Il se demande s'il y a compatibilité entre l'activité du magasin et la restauration, notamment en matière d'hygiène. Rolande Boulnoix relève que les supermarchés le font.

### 3. APPROBATION DES COMPTES 2021

Joël Germanier présente et commente les comptes 2021 :

- **Comptes de bilan** : la perte cumulée se monte à CHF 140'340.02.
- **Compte d'exploitation** : celui-ci dégage un bénéfice de CHF 6'709.80.

Les comptes de Relais du Valais SA ne sont pas soumis au contrôle d'un réviseur.

L'assemblée passe au vote et approuve les comptes 2021 tels que soumis à l'unanimité des membres présents.

### 4. DECHARGE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sur requête d'Olivier Cottagnoud, l'assemblée générale, à l'unanimité des membres présents, donne décharge au Conseil d'administration des comptes 2021 de Relais du Valais SA.

### 5. BUDGET 2022

Les rubriques prévues au budget d'exploitation 2022, lequel escompte un bénéfice prévisionnel de CHF 2'700.-, sont commentées en détail. Il est précisé qu'il a été tenu compte de loyers entiers sur 12 mois.

André Fontannaz relève qu'il n'y a toujours pas de fonds de rénovation créé.

Philippe Moren demande si la commune envisage de faire un concept énergétique global non polluant pour le Relais du Valais, la cure, l'église et le bâtiment communal notamment. Olivier Cottagnoud explique que le projet de chauffage à distance (CAD) pour le centre du village n'a pas abouti. Par contre, le nouveau projet de la zone industrielle prévoit d'équiper le vieux-village. Philippe Moren estime qu'il est possible de procéder à des économies en diminuant la perte d'énergie.

André Fontannaz regrette le manque de vision du Conseil bourgeoisial.

Marie-Noëlle Fontannaz estime également qu'un fonds de rénovation doit être constitué.

André Fontannaz propose de modifier le budget en intégrant un fonds de rénovation.

Olivier Cottagnoud prend acte de cette proposition de création d'un fonds de rénovation et relève que la commune bourgeoisiale va être sollicitée pour un prêt d'argent.

Bertrand Pillet relève que le climat entre la commune bourgeoisiale et Yanik James n'est pas sain. Ce dernier n'est pas venu à la rencontre prévue avec la Commission bourgeoisiale et le Conseil bourgeoisial. Il suggère de le convoquer à une nouvelle séance pour discuter de la suite.

Jean-Raphaël Fontannaz demande au Conseil bourgeoisial ce qu'il va faire avec le bâtiment du Relais du Valais et s'il a une vision pour l'avenir. Il relève que la Bourgeoisie étant propriétaire à 100% de la SA, c'est un peu bonnet blanc, blanc bonnet, elle doit envisager les investissements nécessaires au bâtiment de façon complètement indépendante de qui en est le locataire.

Rolande Boulnoix demande pourquoi le Conseil bourgeoisial ne fait pas une proposition à Yanik James plutôt que d'attendre qu'il en fasse une.

Olivier Cottagnoud relève que le budget, contrairement aux comptes, n'est pas soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

## 6. DIVERS

André Papilloud se demande ce qu'il va se passer en cas de rupture du contrat de bail. Olivier Cottagnoud répond que le Conseil bourgeoisial veut poursuivre la collaboration avec Yanik James.

Olivier Cottagnoud remercie les époux James, qui ont rejoint l'assemblée, pour leur investissement dans cet établissement du Relais du Valais.

Yanik James relève que l'activité a repris plus ou moins normalement depuis une année. Avec l'introduction du Pass-sanitaire, l'activité s'est péjorée. Lors de la brisolée, il a subi une perte de 15-20%. En janvier 2022 l'activité a été normale. En février 2022, il y a eu une belle fréquentation. A ce jour, l'activité est redevenue normale. Il entend maintenir le niveau de qualité.

André Papilloud demande à Yanik James qu'elle est son intention à la fin du bail. Ce dernier répond que son idée est de poursuivre le bail mais c'est un établissement particulier. Il confirme que le Conseil bourgeoisial l'a approché pour parler du futur. Il ressent et estime que son investissement n'est pas reconnu à sa juste valeur. André Papilloud communique qu'il a été décidé de créer un fonds d'investissement. Yanik James remercie l'assemblée.

Olivier Cottagnoud remercie ses collègues du Conseil d'administration et également le public. Il clôt la séance à 20h20.

Pour le Conseil d'administration  
de Relais du Valais S.A.



**Le Président**

Olivier Cottagnoud



**Le Secrétaire**

Bertrand Fontannaz